

MOTION ADOPTÉE
PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MAGISTRATS
DE LA COUR D'APPEL D'AGEN
LE 3 OCTOBRE 2007

Les magistrats de la Cour d'Appel d'AGEN réunis en assemblée générale viennent d'apprendre avec consternation le projet de mutation "dans l'intérêt du service" que semble vouloir imposer Madame le Garde des Sceaux à Monsieur Bernard BLAIS, Procureur Général près la dite Cour.

Bernard BLAIS vient en effet d'apprendre que devant son refus d'accepter -ou plutôt de demander- une mutation avant la fin de la semaine, Madame le Garde des Sceaux prendrait la décision de le muter d'office et contre sa volonté à la Cour de Cassation en qualité d'Avocat Général à huit mois de sa retraite.

Sous couvert de "l'intérêt du service" le motif invoqué serait en réalité sa trop grande longévité et la nécessité de mettre en oeuvre une parité hommes/femmes à des fonctions de haute responsabilité, notamment à la tête de Parquets Généraux.

L'assemblée générale des magistrats ne peut que dénoncer de telles méthodes qui s'apparentent à un véritable chantage et détournent la notion même de "l'intérêt du service".

Les qualités professionnelles de M. BLAIS sont unanimement reconnues par l'ensemble des acteurs de la vie judiciaire, ce dont convient la Chancellerie.

Il n'a jamais failli dans ses fonctions.

Sa disponibilité, son engagement professionnel et ses qualités humaines lui ont permis de gérer dans d'excellentes conditions la Cour d'Appel et d'améliorer le fonctionnement de l'institution judiciaire du ressort.

Il n'est en rien responsable d'une longévité sur laquelle il a en vain et à plusieurs reprises attiré l'attention du Ministère de la Justice.

Pour des raisons qu'il ne nous appartient pas d'apprécier la Chancellerie n'a jamais souhaité qu'il quitte ses fonctions malgré ses multiples demandes.

Estimant que l'approche de sa retraite ne lui permettrait plus de s'investir efficacement et avec l'autorité indispensable dans des fonctions de Procureur Général près d'une Cour d'Appel autre que la Cour d'Agen, il a renoncé à ses demandes démontrant une fois de plus son sens de l'intérêt du service.

Nous nous interrogeons par ailleurs sur la pertinence de nominations motivées par la seule parité laquelle en outre n'apparaît pas dans les récentes nominations (Directeur de cabinet de Madame le Garde des Sceaux, Directeur de l'Ecole Nationale de la Magistrature...).

En réalité, sous des prétextes fallacieux, la décision ministérielle de muter Bernard BLAIS cache mal la volonté des pouvoirs politiques de fragiliser les magistrats du Parquet afin de mieux reprendre en main une institution judiciaire dont l'indépendance dérange.

Ces magistrats, tout comme ceux du Siègre, sont constitutionnellement garants des libertés individuelles.

S'ils sont hiérarchisés, ils disposent de pouvoirs propres non soumis à l'autorité du Garde des Sceaux notamment la possibilité de mettre en oeuvre l'action publique et la liberté de parole à l'audience, ce que semble avoir oublié Madame le Garde des Sceaux en convoquant récemment un magistrat du parquet dont le seul tort avait été d'exercer cette liberté.

Cette décision fragilise l'indispensable indépendance qui est constitutionnellement reconnue aux magistrats non pas pour leur confort personnel mais afin que leurs décisions soient prises à l'abri de toutes pressions d'où qu'elles viennent et principalement du pouvoir exécutif.

Cette décision inédite et contraire aux usages est par ailleurs lourde de conséquences.

Elle remet en cause la notion même "d'intérêt du service" dès lors qu'aucun reproche ne peut être imputé à Bernard BLAIS.

Elle ne répond à aucune urgence justifiant un départ précipité et humainement contestable.

C'est pourquoi à l'unanimité l'assemblée générale des magistrats de la Cour d'Appel d'Agen demande solennellement à Monsieur le Président de la République, garant de l'indépendance et de l'unité de la Magistrature, et à Madame le Garde des Sceaux de réexaminer le projet de mutation de Monsieur le Procureur Général BLAIS.

L'assemblée Générale des Magistrats de la Cour d'Appel d'AGEN

